



**Mener des recherches en didactique des langues et publier
le résultat de ces recherches en français dans une revue
internationale**

**Entretien 3 : Jacques Cortès
Interlocuteur : Daniel Modard**

Thème de l'entretien : Au XXI^e siècle, publier des recherches scientifiques en didactique des langues dans une revue internationale à comité de lecture, c'est possible !

Daniel Modard : Jacques, pourriez-vous vous présenter de façon succincte ?

Jacques Cortès : Voilà une question, on ne peut plus succincte... Je m'appelle Jacques Cortès et je suis Professeur des Universités émérite. Disons que j'ai plusieurs décennies d'âge et que j'ai eu le grand honneur et le grand plaisir d'être Professeur des universités à l'Université de Rouen où l'accueil qui m'y a été réservé a été chaleureux pendant, disons une bonne quinzaine d'années. Aujourd'hui, j'ai pris ma retraite depuis 2004, c'est-à-dire depuis 11 ans et j'ai continué à travailler pour la francophonie puisque j'ai créé le GERFLINT, c'est-à-dire le *Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale* qui est un groupe destiné à défendre la francophonie scientifique, c'est-à-dire à permettre à des étudiants étrangers de pouvoir exprimer leur pensée scientifique en langue française. Ce réseau - parce que c'est un réseau¹ - compte à l'heure actuelle entre 30 et 35 revues et une collection qui ont la particularité - en ce qui concerne les revues en tout cas - d'être localisées dans un pays ou un groupe de pays très particulier. C'est-à-dire qu'il y a une « géographisation » de nos travaux. Ces revues, à l'heure actuelle, sont très avancées puisqu'elles ont, comment dirais-je, une indexation considérable et elles sont également cataloguées et référencées sur à peu près 73 bases dans le monde, ce qui montre bien qu'il y a une véritable diffusion de la pensée scientifique francophone dans le monde. Je m'arrêterai là sur ce point.

Daniel Modard : Ma seconde question sera un peu plus longue : votre parcours universitaire et vos actions dans le domaine de la formation et de l'édition ont été récompensés par l'attribution de nombreuses médailles et par la nomination au grade de Professeur *honoris causa* de l'Université de Cracovie en Pologne et

de celle de Tallinn en Estonie. Je reviendrai simplement ici sur deux décorations particulièrement prestigieuses qui vous ont été remises ces dernières années : la première est celle où vous avez été élevé au grade de Chevalier de la Légion d'honneur - promotion 2010 - par Xavier North qui est Inspecteur général des Affaires culturelles et qui été également Délégué général à la langue française et aux langues de France en 2004 et 2005². Lors de la cérémonie de remise de cette Légion d'honneur, Edgar Morin, Sociologue et Philosophe français de grand renom, a prononcé un discours particulièrement élogieux à votre égard. La seconde médaille sur laquelle je voudrais revenir est directement en relation avec notre sujet. Il s'agit de la médaille « *Pour l'œuvre de l'Éducation* » qui vous a également été remise en 2010 par le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam³. Ces deux distinctions sont bien entendu en relation directe avec votre activité de Président du Gerflint, mais aussi de Responsable des revues *Synergies*. Est-ce que vous pourriez revenir sur ces deux médailles et ces nominations au grade de Professeur *honoris causa* des deux Universités européennes que j'ai citées ?

Jacques Cortès : En ce qui concerne les raisons pour lesquelles on m'a attribué ces médailles, je les ignore puisque ce n'est pas moi qui les ai demandées. On ne demande jamais à être décoré de quelque chose. C'est toujours une récompense qui nous arrive par des canaux parfois un peu mystérieux. Je sais que des collègues se sont mobilisés pour ça. Je sais aussi qu'Edgar Morin⁴ s'est mobilisé pour la Légion d'honneur⁵, mais je ne sais pas ce qu'il a pu dire de moi. Je suppose qu'il a dû dire des choses agréables. C'est à peu près certain. Le travail que je fais mérite-t-il une décoration de ce type ? Ce n'est pas à moi d'en juger. Tout ce que je peux dire, c'est que la langue française est une langue qui a besoin d'être défendue. Elle a besoin d'être défendue parce qu'elle est en danger. Elle est en danger pour des raisons qui tiennent à l'économie mondiale. À l'heure actuelle, beaucoup de pays se limitent à l'étude de l'anglais et nous en avons vu des cas extrêmement typiques même au sein du GERFLINT. Par exemple, l'Arabie Saoudite, il y a une quinzaine d'années, avait décidé d'arrêter tout enseignement d'une autre langue que l'anglais. C'est vrai que la langue française est en danger car elle semble avoir été bannie de tous les échanges, même parfois des échanges au sein de la France elle-même et même des échanges qui ont lieu à Paris. Par exemple, on sait très bien que Madame Christine Lagarde, actuellement Directrice générale du Fonds Monétaire International (FMI), avait obtenu le prix de la carpette anglaise⁶ qui a été créé par un Centre de défense de la langue française parce qu'au sein du Ministère dont elle avait la responsabilité, à savoir le Ministère de l'Économie et des Finances à Bercy, lorsqu'elle organisait une réunion de ses principaux collaborateurs, même s'il n'y avait pas un seul anglophone dans la salle, toute la communication devait se

faire en anglais. J'ai entendu dire aussi que BNP Paribas ferait la même chose pour ce qui concerne l'équipe dirigeante de la Banque. Tout cela est effectivement très inquiétant et si vous lisez un des livres de Claude Hagège, par exemple « *Halte à la mort des langues* » - c'est un livre qui date déjà d'une bonne vingtaine d'années - vous constaterez que, dans ce livre, Claude Hagège montre que le cas est encore plus grave, parce que, bien souvent, au sein de certaines Universités françaises qui organisent des colloques à Paris, à Toulouse ou à Bordeaux, la langue de travail que l'on demande, c'est la langue anglaise. Alors, évidemment, si chacun se met à abandonner la langue française sur les autels de l'économie internationale, on n'ira certainement pas très loin. Je crois donc que des organismes comme le GERFLINT sont des organismes nécessaires parce qu'ils essaient de lutter contre ce relâchement, contre cet abandon de la langue française car, encore une fois, ce n'est pas parce qu'on parle l'anglais que l'on va avoir un esprit anglais. Il faut se garder de cette certitude. Le fait d'avoir appris la langue anglaise veut le plus souvent dire que vous êtes capable, la plupart du temps, de traduire votre pensée française avec des mots anglais, mais cela ne veut pas dire que votre pensée profonde soit changée par le fait que vous avez étudié l'anglais. Mais, de toute façon, il n'est pas question ici de renouveler la bataille entre les langues. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'humanité sait très bien que chaque langue est une vision du monde. On le sait depuis Humboldt. Et si l'on veut vraiment abêtir le monde, on va passer du multilinguisme au monolinguisme et, de cette façon, tout le monde dira la même chose avec les mêmes mots et je ne pense pas que l'on y gagnera quoi que ce soit sur le plan de l'intelligence ou que ce soit sur le plan de la dignité. La langue, c'est à la fois un objet de communication et un outil culturel, un outil pour exprimer la pensée, la poésie, les sentiments les plus profonds. Tout cela ne peut se faire que dans sa langue maternelle. Si je veux être capable de m'exprimer correctement d'argumenter correctement la réponse à une question, je ne peux le faire que si je m'exprime dans ma langue maternelle. Sinon, je suis évidemment en position difficile et les américains, les Anglophones et, d'une façon générale, les Anglo-saxons sont très malins parce qu'au fond, ils disent qu'il faut que nous parlions tous la même langue, ce qui leur permet, dans ce domaine, d'avoir un avantage très net sur ceux dont la langue anglaise n'est pas la langue maternelle. On pourrait développer cette histoire à l'infini.

Daniel Modard: Jacques, les revues « *Synergies* » sont une émanation du *Groupe d'Etudes et de Recherches pour le français langue internationale* que vous présidez. Est-ce que vous pourriez nous dire combien il existe aujourd'hui de revues « *Synergies* » et question annexe, est-ce que vous pourriez nous expliquer le mode de fonctionnement de chacune de ces revues en prenant pour exemple la revue *Synergies Pays riverains du Mékong* ?

Jacques Cortès : Et bien, nous avons, à l'heure actuelle, 34 ou 35 revues - Il est même possible qu'il y en ait 36 car nous sommes en pourparlers pour une revue *Synergies Amérique du Nord* et pour une revue *Synergies Caraïbes*. Donc, il est possible qu'il y en ait un peu plus que ce que je vais annoncer aujourd'hui. Ces revues *Synergies* ont toutes un point commun : elles ont toutes pour nom *synergies*. Cela ne veut pas dire que c'est la même revue qui se déclinerait de façon identique partout selon les pays. Non, chaque revue localisée est une revue qui a son Comité de rédaction, son Comité de lecture, son Président même, son Président local. Chaque revue est donc responsable d'un certain espace culturel, un espace culturel qui peut être un pays, par exemple, ici la Turquie, mais qui peut être aussi une région, ici l'Afrique des Grands lacs, ou un continent ou, dans le cas présent, une moitié de continent : ici, le Sud-est européen ou, tout simplement un pays : ici l'Algérie. Les revues ont une responsabilité très localisée, très « géographisée ». C'est d'ailleurs pourquoi il y a un malentendu bien souvent entre le GERFLINT et certaines Instances d'évaluation nationale, comme le C.N.U. (Conseil national des Universités), par exemple, qui s'obstine à croire que nos revues *Synergies* seraient une seule et même revue dont Jacques Cortès serait le Président et qui se déclinerait de multiples façons. Ce n'est pas du tout cela : toutes nos revues sont autonomes et indépendantes les unes des autres même si elles sont bien sûr sous notre contrôle. Le GERFLINT, dans cette affaire, n'est pas simplement celui qui donne son nom, c'est aussi l'éditeur. Le GERFLINT est l'éditeur de toutes les revues *Synergies* du GERFLINT. Donc ces revues ont un impact très fort sur les pays auxquels elles s'adressent. Par exemple, j'ai apporté ici *Synergies Algérie* n° 20. Cela veut dire qu'il y a déjà 20 numéros de revue de ce type qui ont été diffusées en Algérie (nous en sommes donc aujourd'hui au 21^e numéro). Mais, ce qu'il faut aussi savoir, c'est que ces revues ne sont pas seulement diffusées sous format papier. Et même sous format papier, elles ne sont jamais vendues : on ne vend rien. Le GERFLINT ne fait pas de commerce avec son travail ; le GERFLINT est là pour défendre la langue française. Et d'autre part, en plus d'un petit tirage papier, il y a toujours une version électronique de chaque numéro en accès libre et gratuit. C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle si vous allez sur le site électronique du Gerflint⁷ vous trouverez toute la base des revues du GERFLINT et cette base représente à peu près une dizaine de milliers d'articles écrits en langue française et qui sont disponibles dans le monde entier. Alors, est-ce que ces articles sont lus ? Et bien, oui, ils sont lus puisque nous avons mis en place sur notre site un compteur de consultation des articles du GERFLINT. Ce compteur, nous l'avons mis en place, il y a quatre mois à peu près et, à l'heure actuelle, nous sommes parvenus à 103 000 visites, c'est-à-dire que c'est fantastique. Il faut savoir, par exemple, que certaines revues françaises très importantes, très anciennes, très connues - je ne citerai pas

les revues en question - n'ont que 60 lecteurs. Nous, nous en avons déjà 103 000, ce qui veut dire que, vraiment, nous avons un impact sur l'ensemble de la planète, ce qui est tout à fait considérable. Malgré cela, certains collègues, certains qui ne sont d'ailleurs pas très loin d'ici, disent que nous avons une diffusion modeste. Je crois qu'il faut avoir les yeux en face des trous et bien se rendre compte que le travail du GERFLINT est vraiment un travail colossal. Je n'ai pas de mérites à le dire puisque j'en suis le Président.

Daniel Modard: La diffusion à titre gracieux des revues *Synergies* en version papier et en version électronique relève-t-elle d'un choix délibéré de votre part ?

Jacques Cortès : Totalement. Déjà, à l'époque où j'étais Directeur du CRÉDIF (Centre de Recherche et d'Études pour la Diffusion du Français) à l'École Normale Supérieure de Fontenay Saint-Cloud, j'avais mis en place la revue « *Reflets* » (Revue des enseignants de français langue étrangère) avec l'Alliance française. Philippe Greffet et moi-même, en ce début des années 80 - il y a donc maintenant 35 ans - nous avons dit, à l'époque, au Ministère des Affaires Étrangères que nous souhaitions vraiment que cette revue « *Reflets* » soit diffusée gratuitement dans le monde entier. Mais, on n'avait pas obtenu satisfaction. On avait continué à nous donner de l'argent que nous avons bien entendu accepté. On nous donnait à peu près la même somme que pour la revue « *Le français dans le monde* ». Et, au bout de trois ans, la revue s'est épuisée. Lorsque j'ai lancé le GERFLINT à la fin des années 90, là, j'ai exigé que ce travail soit un travail diffusé gratuitement. Tout à l'heure, nous avons parlé d'Économie avec Madame Tran Thi Anh Dao et ce que je peux vous dire, c'est que si les gens peuvent avoir accès à notre banque de données, c'est parce qu'elle est gratuite. Si on leur demandait de payer chaque fois quelque chose, on se mettrait peut-être un peu d'argent dans les poches, mais ce n'est pas cela qui nous intéresse. On n'a absolument pas l'intention de faire du bénéfique sur le dos des pauvres chercheurs vietnamiens ou indiens ou pakistanais, etc. On souhaite simplement mettre à la disposition de tous les chercheurs du monde une banque de données considérable qui leur permette de préparer dans de bonnes conditions ou, pour le moins, dans des conditions raisonnables, leurs travaux soit des articles, soit des communications, soit leur thèse, soit leur Master, etc. ; qu'ils ont à préparer et cela de façon simple, naturelle et gratuite, sans avoir le moindre frais à déboursier. Cela relève peut-être de la fantaisie, peut-être d'une espèce de « *Cercle des poètes* »... Pourquoi pas ? mais, c'est en tout cas une volonté qui a été la nôtre dès le départ. Et on ne changera pas de politique, c'est certain.

Daniel Modard: Comment les revues *Synergies* sont-elles indexées sur le plan scientifique ?

Jacques Cortès : Alors, si vous prenez n'importe quelle revue et que vous allez sur les pages de présentation, à la page 3, vous verrez que sont mentionnées les indexations et référencements de la revue (Répertoires de bases de données de revues scientifiques). Cette revue, par exemple, *Synergies Pays du Sud-est européen* est indexée chez Ent'revues⁸, chez MIAR⁹ (Matrice pour l'Information et l'Evaluation des Revues), chez MIR@BEL¹⁰ (Mutualisation d'Information sur les Revues et leur Accès dans les Bases En Ligne), chez SHERPA RoMÉO¹¹ (Securing a Hybrid Environment for Research Preservation and Access). Tous ces noms correspondent à de grandes maisons d'édition, de grandes maisons internationales qui ne nous acceptent qu'après de nombreux échanges avec nous. C'est-à-dire que nous mettons en place une correspondance avec les Responsables de ces grandes maisons. Nous leur envoyons des exemplaires de nos revues et ils décident si oui ou non, notre revue mérite d'être marquée dans leur catalogue. De même *Synergies Pays du Sud-est européen*, comme toutes les revues du GERFLINT est indexée par la Fondation « Maison des Sciences de l'Homme » de Paris ; Il faut savoir que la « Maison des Sciences de l'Homme » de Paris est une Fondation qui a été créée en 1963 sous le statut d'association loi de 1901¹² par Fernand Braudel (1902-1985) et qu'il s'agit là d'une des plus grandes fondations pour la Recherche francophone dans le monde. Par ailleurs, elle est répertoriée dans le catalogue SUDOC¹³ (Système Universitaire de Documentation), catalogue dont le maintien et le développement sont assurés par l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES).

Vous voyez donc - et je peux prendre pour exemple une autre revue *Synergies* - que dans toutes les revues, vous aurez sur la page de présentation les indications de référencement, de catalogage et d'indexation qui y seront marquées. Donc, nos revues ne sont pas des revues anonymes. Je ne peux pas me prononcer sur ce point, mais je ne suis pas sûr que les revues qui sont publiées par l'Université de Rouen aient les mêmes référencements, les mêmes catalogages et les mêmes indexations... Je ne veux pas me poser en critique d'une chose que je ne connais pas, mais tout ce que je peux dire, c'est que nous, nous avons un pôle éditorial qui est dirigée par une de mes anciennes étudiantes qui est actuellement Professeur à l'Université de Valencia en Espagne. Il s'agit de Sophie Aubin qui est une personne remarquable pour la négociation pour ce genre de problèmes et, à l'heure actuelle - il faut le savoir - les revues du GERFLINT sont mentionnées dans des Bases Internationales de hauts niveaux telles que Erih Plus et Scopus.

Daniel Modard : Ma dernière question est probablement la question la plus délicate, mais c'est aussi celle qui me paraît la plus importante et la seule que je vous aurais posée si je m'étais donné moins de temps : Jacques, est-ce que vous pensez que la langue française a toujours sa place dans le domaine de l'édition scientifique alors

que, dans la plupart des cas, la communauté des chercheurs reste persuadée que seule l'édition d'articles en anglais dans des revues américaines est susceptible de les faire connaître en dehors de l'Hexagone ?

Jacques Cortès : J'ai déjà évoqué ce problème avec Madame Tran Thi Anh Dao. Oui, je pense que l'humanité a besoin de défendre ses langues et ses cultures. Quand Claude Hagège dit « *Halte à la mort des langues !* », il a raison de le faire car les langues font partie du patrimoine de l'humanité. Ce n'est pas la peine de se lamenter quand on voit que des révolutionnaires un peu bornés sont allés détruire les statues de Bâmiyân en Afghanistan et se lamenter sur le fait qu'un monument qui nous a été légué par de très vieux ancêtres ait été complètement plastiqué, dynamité, simplement pour respecter, paraît-il, la foi ou les croyances de quelques illuminés. Détruire les statues de Bâmiyân, détruire les reliques religieuses du Mali, détruire tous les monuments qui rappellent le passé, c'est une calamité. Pourquoi est-ce une calamité ? Parce qu'on détruit quelque chose qui fait partie de notre patrimoine culturel. Et si maintenant, on accepte de détruire nous-mêmes, nous Français, nous acceptons de détruire notre langue qui est la marque la plus évidente de notre culture dans le monde. Et bien, cela ne vaut pas la peine de continuer à dire que la France existe. La France n'existera bientôt plus. La France, c'est son passé, c'est sa culture, c'est aussi son histoire, c'est aussi les langues qui l'ont formée, c'est aussi son esprit, c'est aussi sa poésie, sa littérature. Tout cela effectivement mérite d'être protégé et si certains imbéciles veulent abandonner la défense de la langue française, en tout cas, le GERFLINT, lui, continuera à la défendre mordicus.

Daniel Modard: Merci beaucoup Jacques pour ce beau plaidoyer en faveur de la langue française.

Notes

1. Le Réseau des revues Synergies du GERFLINT : <https://gerflint.fr>
2. Xavier North est agrégé de Lettres modernes. Après avoir occupé les fonctions de Directeur de la coopération culturelle et du français au Quai d'Orsay de 2002 à 2004, Xavier North est promu Délégué général à la langue française et aux langues de France à partir de 2004. Xavier North est promu Inspecteur des Affaires culturelles en 2014 et membre de l'ordre des francophones d'Amérique en 2015.
3. La médaille, « *Pour l'œuvre de l'Éducation* », est l'une des plus prestigieuses récompenses délivrées par le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam pour les Vietnamiens et les étrangers ayant participé, grâce à leurs travaux, au rayonnement du français et à la formation universitaire au Vietnam et qui ont ainsi favorisé les échanges culturels et éducatifs entre le Vietnam et la France.
4. Edgar Morin, Sociologue et Philosophe français de renom, né en 1921, est aujourd'hui Directeur de recherche émérite au C.N.R.S. Il est Docteur honoris causa de plusieurs Universités à travers le monde. Son travail exerce une forte influence sur la réflexion contemporaine. Il

préside l'Association pour la pensée complexe (A.P.C.). Edgar Morin est également l'auteur de très nombreux ouvrages. L'un de ses ouvrages les plus récents (2015) s'intitule : *Les sept savoirs nécessaires à l'Éducation du futur*.

5. L'ordre national de la Légion d'honneur est l'institution qui, sous l'égide du grand Chancelier et du grand Maître, est chargée de décerner la plus haute décoration honorifique française : La Légion d'honneur. Elle a été instituée le 19 mai 1802 par Napoléon Bonaparte et vient récompenser, depuis ses origines, les militaires tout comme les civils ayant rendu des « mérites éminents » à la Nation. En 2016, il existait 93 000 récipiendaires toujours vivants à comparer auprès d'un million de personnes ayant reçu cette décoration depuis sa création.

6. Le prix de la carpette anglaise est, en réalité, un prix d'indignité civique décerné annuellement à un membre des élites françaises qui s'est particulièrement distingué par son acharnement à promouvoir la domination de l'anglo-américain en France et dans les Institutions européennes au détriment de la langue française. Le prix de la Carpette anglaise distingue plus spécialement les déserteurs de la langue française qui ajoutent à leur incivisme linguistique un comportement de veule soumission aux diktats des puissances financières mondialisées. Christine Lagarde, Ministre de l'Économie et des Finances de 2007 à 2011 au sein du gouvernement français, a obtenu cette « haute » distinction en 2007 pour sa détermination à vouloir communiquer en anglais avec ses Services dont tous les membres étaient français. Parmi les autres lauréats « célèbres », citons Pierre Moscovici (« carpetté » en 2014), Jean-François Copé (« carpetté » en 2011) et Valérie Pécresse (« carpettée » en 2008).

7. Page d'accueil du site : <https://gerflint.fr/>

Base du GERFLINT : <https://gerflint.fr/Base/base.html>

8. *Ent'revues* est une association française soutenue par le Centre National du livre. Elle offre depuis 1986 un espace d'information consacré aux revues culturelles francophones dont elle recense les coordonnées dans le but de les soutenir et les promouvoir. Elle tient à jour un annuaire et publie une revue : « La revue des revues ». La liste des Liens d'Ent'revues répertorie de nombreuses associations, portails, plateformes consacrées aux revues : <https://www.entrevues.org/>

9. *MIAR* : Système de mesure de la visibilité des revues de 16 domaines des SHC en fonction de leur présence dans une liste de 47 bases. Un indice de diffusion de la revue est calculé chaque année. *MIAR* n'entre pas directement dans l'évaluation de la qualité scientifique de la revue mais souhaite apporter un élément quantitatif aux experts qui seront chargés de l'évaluer. Il s'agit d'un projet mené par des chercheurs du Département de bibliothéconomie et documentation de l'Université de Barcelone (Espagne) : <https://miar.ub.edu/>

10. *MIR@BEL* : Ce réservoir d'informations indique pour chaque revue où trouver en ligne le texte intégral des articles. Les Informations sont mises à jour par les différents partenaires ou moissonnage semi-automatisé. Le projet Mirabel est mené conjointement par Sciences Po Lyon, Sciences Po Grenoble et ENS de Lyon. Le GERFLINT entretient avec Mir@bel une relation de partenariat qui garantit le suivi de ses revues : <https://www.reseau-mirabel.info/>

11. *SHERPA RoMÉO* : Consortium de ressources en libre accès dont le siège est à l'Université de Nottingham, Royaume-Uni. *SHERPA* contient plusieurs bases dont RoMEO, base qui classe les politiques éditoriales du point de vue du copyright et droits d'auteur. Elle attribue une couleur à la revue en fonction de la nature des droits de l'auteur sur l'article et l'autorisation d'auto-archiver :

Vert : pré-publication et post-publication autorisées

Bleu : post-publication autorisée

Jaune : pré-publication autorisée

Blanc : La pré-publication (version auteur d'un article avant évaluation par les pairs) et la post-publication (version finale après évaluation et acceptée pour publication) ne sont pas autorisées. C'est le cas à ce jour des revues du GERFLINT : <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/pub/1044/>

12. En Droit des associations, une association loi de 1901 est, en France, une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901 mise en place par Waldeck-Rousseau, alors Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur et des Cultes) ainsi que du Décret du 16 août 1901.

13. SUDOC : Le catalogue du Système Universitaire de Documentation est le catalogue collectif français réalisé par les bibliothèques et centres de documentation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il comprend plus de 12 millions de notices bibliographiques qui décrivent tous les types de documents (livres, thèses, revues, ressources électroniques, documents audiovisuels, microformes, cartes, partitions, manuscrits et livres anciens...) ;
Source : <https://www.sudoc.abes.fr/xslt/>.